



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 30 octobre 2015

Étaient présents : Mr CLAUDEL Hubert, Maire, Mmes, Mrs VALDENNAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints, Mme Mrs ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints,

Mmes GALLET Aurore, PEREAUX Laurence, conseillères municipales.

Mr TOTTOLI Denis, conseiller municipal, est arrivé pour les questions diverses.

Absente : Mme LACHERY Charlotte.

Mme GALLET Aurore a été nommée secrétaire de séance

Après un mot d'accueil, le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'y a pas eu de naissance ni de mariage depuis le dernier conseil.

Il informe le conseil municipal du décès de Josette BONMARCHAND épouse GUIERDET à l'âge de 52 ans le 28 novembre 2015. Il adresse ses sincères condoléances et son amitié à ses enfants qui résident au "Pied de la Côte".

Délibération n° 2015/10/288 : Étude des devis pour les travaux de restauration de l'église de Château- Lambert :

Le maire fait part au conseil municipal que des travaux de restauration sont nécessaires pour la chaire, le retable du maître autel avec le tableau de "l'Assomption de la Vierge" de l'église de Château Lambert et rappelle la délibération 2013/09/139 du 6 septembre 2013 par laquelle il a été sollicité l'aide du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturels pour ces travaux.

Dans la continuité de ce dossier, le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir un des devis proposés par ARC RESTAURO et CRRCOA (Centre Régional de Restauration et de Conservation des Oeuvres d'Art).

Les devis ont été étudiés par Mr le conservateur qui les a classés en valeur technique à égalité. Il laisse le choix au conseil municipal de choisir sur les critères du prix et de la durée et du délai d'intervention.

Le conseil municipal, après étude des devis et en avoir délibéré, décide de retenir les devis de CRRCOA (Centre Régional de Restauration et de Conservation des Oeuvres d'Art) et autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Délibération n° 2015/10/289 : Mécénat populaire pour les travaux de restauration de l'église de Château- Lambert :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer un dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire pour les travaux de restauration de la chaire, du retable du maître autel, avec le tableau de "l'Assomption de la Vierge" et du changement de la porte de l'église de Château Lambert.

Délibération n° 2015/10/290 : Indemnité du receveur municipal :

Le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, précise que cette indemnité sera calculée selon les bases

définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur DENECHERE Frédéric, Receveur Municipal. Il décide de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Délibération n° 2015/10/291: Modification des statuts du SIED 70 "mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIED 70 :

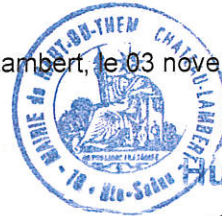
Vu la délibération n°1 du Comité syndical du SIED 70 en date du 12 septembre 2015 approuvant la modification statutaire pour lui permettre d'installer et d'exploiter, sur le territoire des communes qui lui auront transféré leur compétence, des IRVE dont l'installation et l'exploitation seront intégralement financées par le SIED 70 après la demande de financements mis en place par l'Etat dans le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) confié à l'ADEME,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIED 70 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Questions diverses :

- * Compte rendu du conseil communautaire du 16 octobre dernier à Melisey,
- * Compte rendu de la commission voirie pour l'aménagement d'un parcours cyclo-cross au Breuchot,
- * Compte rendu de la commission forêt du 17 octobre dernier avec visite en forêt des travaux réalisés par l'ONF.

Vu pour être affiché le 06 novembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 03 novembre 2015



Le Maire,

Hubert CLAUDEL
Hubert Claudel